



DELEGATION CENTRALE UES MGEN
Adresse postale : 7 Sq. Max Hymans 75015
PARIS
Locaux: Tour Montparnasse – 4^e étage –
Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>
Courriel : cfdtgroupemgen@gmail.com



CFDT - Novembre 2021 - Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social

Un même traitement des salariés entre le Public et le secteur privé à but non lucratif

Pour la CFDT, les professionnels du social et médico-social jouent un rôle fondamental pour notre cohésion sociale et la prise en charge des personnes les plus vulnérables.

Pendant la crise, ces professionnels ont assuré leurs missions malgré les risques et les difficultés rencontrées. Pourtant leurs conditions de rémunération, d'emploi et de travail se sont fortement dégradées ces dernières années, au détriment de l'attractivité des métiers.

Le Ségur de la Santé, avait pour périmètre principal la fonction publique hospitalière. Il a notamment permis de mettre en œuvre des dispositifs de revalorisation des métiers du sanitaire. La CFDT a toujours revendiqué l'élargissement de ces dispositifs à l'ensemble des professionnels du social et médico-social. C'est le sens de son engagement dans les concertations de la mission Laforcade.

Dans ce cadre, elle a obtenu, notamment la garantie de l'élargissement du financement par l'état des 183 € aux soignants du médico-social, et la tenue d'états généraux du social et médico-social pour que soient reconnues aussi les professions d'accompagnement qui ne sont pas toujours intégrées dans le terme de soignants (éducateurs notamment...).

La CFDT a écrit au Premier ministre en octobre 2021 pour obtenir la concrétisation de ces éléments et a pris connaissance des réponses du Premier ministre, lundi 8 novembre, dans son discours de Chatenay – Malabry.

Ainsi, le gouvernement s'engage à respecter les promesses de financement des 183€ pour 20 000 professionnels supplémentaires. **Il interpelle les employeurs publics et privés pour qu'ils prennent leurs responsabilités et s'investissent dans le dialogue social. Enfin, il donne rendez-vous aux partenaires sociaux pour lancer, avant le 15 janvier 2022, des états généraux du social et médico-social, « permettant de concilier des premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée », tout en garantissant d'y assortir un financement à la hauteur.**

La CFDT porte pour les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social des revendications de justice sociale, d'égalité de traitement, de reconnaissance du travail.

La question du « quand » est désormais sur toutes les lèvres

« *Quand serai-je augmenté ?* » « *Quand bénéficierai-je de la juste reconnaissance de mon travail ?* ».

Cela passe par :

- Des rémunérations d'un niveau équivalent tout au long de la carrière entre public et privé, afin de mettre un terme à une concurrence délétère.
- Des négociations pour rétablir l'égalité de traitement entre les professionnels exerçant le même métier.

- Une révision des classifications ayant pour base le niveau de qualification et de certification, reconnaissant enfin les licences ou masters pour certaines professions, les certifications complémentaires exigées, etc... ;
- Un système de classification et rémunération reconnaissant les niveaux de responsabilités, l'expérience professionnelle acquise, l'exposition à la charge physique et mentale, et permettant la juste reconnaissance du travail.
- Une attractivité des métiers par l'amélioration de la qualité de vie au travail qui passe nécessairement par la question des effectifs.

Les salariés n'en peuvent plus d'attendre.

A travail égal, salaire égal !

Les salariés demandent que ce soit maintenant !

Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes

Pour revendiquer et défendre vos idées – Une Ambition au quotidien

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Pour tout renseignement : contacter votre délégué syndical local

Ou Gilles Fouache, représentant syndical CSE ASS : 06 99 16 16 37

Ou Céline Martinez, Déléguée centrale MGEN ASS : 06 87 56 81 73